

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF – lundi 8 novembre 2021

Saint-Brieuc Armor Agglomération – refonte du Pacte Financier et Fiscal – Dispositions relatives au volet financier

Le pacte financier et fiscal constitue un outil important permettant d'atteindre les objectifs du projet de territoire en instaurant une solidarité au sein de l'ensemble intercommunal. Souhaité par l'ensemble de l'assemblée délibérante de Saint-Brieuc Armor Agglomération, avec le soutien du Cabinet Ressources Consultants Finances, ce travail conséquent a été mené en concertation étroite avec la Conférence des Maires, le Bureau Communautaire, la Commission Administration Générale, le DG32 et un groupe de travail d'élus représentatifs des différentes sensibilités politiques et tailles des communes de l'agglomération. La proposition finalisée développe le volet financier du pacte afin que les flux comptables (émission des titres et mandats) puissent s'inscrire dans le calendrier budgétaire de l'exercice 2021.

Pour rappel, le pacte de confiance et de gouvernance, dont les dispositions financières avaient été prorogées, est arrivé à son terme à la fin de l'exercice 2020. La mise en place de cet outil structurant étant obligatoire pour les EPCI signataires d'un contrat de ville, le Conseil d'Agglomération a délibéré sur les mécanismes financiers qui seront intégrés au nouveau pacte financier et fiscal de l'ensemble intercommunal. Le volet financier du pacte soumis à l'approbation du Conseil Municipal répond aux engagements et enjeux du projet de territoire et prend en compte de nombreux enseignements de la démarche participative menée.

Tableau récapitulatif des montants à verser pour chaque commune sur la période 2021-2026

COMMUNE	FCF 2021	FCF 2022	FCF 2023	FCF 2024	FCF 2025	FCF 2026
BINIC-ETABLES-SUR-MER	39 236 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €
BODEO (LE)	19 539 €	16 245 €	15 933 €	15 622 €	15 311 €	15 000 €
FOEIL (LE)	24 504 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
HARMOYE (LA)	19 333 €	15 358 €	15 269 €	15 179 €	15 090 €	15 000 €
HILLION	29 885 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €
LANFAINS	17 717 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
LANGUEUX	50 755 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €
LANTIC	17 833 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €
LESLAY (LE)	12 218 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
MEAUGON (LA)	21 781 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
PLAINE-HAUTE	47 036 €	29 213 €	28 160 €	27 107 €	26 053 €	25 000 €
PLAINTEL	73 429 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €
PLEDRAN	88 256 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €
PLERIN	96 728 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	78 686 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €
PLOUFRAGAN	114 902 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €
PLOURHAN	18 013 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
PORDIC	93 146 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €
QUINTIN	49 132 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €
SAINT-BIHY	12 036 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
SAINT-BRANDAN	29 426 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €
SAINT-BRIEUC	423 571 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €
SAINT-CARREUC	94 667 €	55 482 €	47 861 €	40 241 €	32 620 €	25 000 €
SAINT-DONAN	33 698 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
SAINT-GILDAS	20 424 €	16 524 €	16 143 €	15 762 €	15 381 €	15 000 €
SAINT-JULIEN	37 022 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	57 168 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €
TREGUEUX	61 686 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €
TREMUSON	86 611 €	47 765 €	42 074 €	36 383 €	30 691 €	25 000 €
TREVENEUC	21 591 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
VIEUX-BOURG (LE)	17 295 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
YFFINIAC	56 111 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €
FCF TOTAL	1 863 435 €	1 782 704 €	1 767 557 €	1 752 411 €	1 737 263 €	1 722 117 €

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres

Suite à la démission de Ludovic DERON intervenue le 20 septembre 2021, il convient de procéder à son remplacement et de désigner un représentant du Conseil Municipal à cette commission.

Aurélie LE TEXIER est désignée membre.

Désignation d'un représentant élu de l'Autorité Territoriale au Comité Technique de la commune et du CCAS

Suite à la démission de Ludovic DERON intervenue le 20 septembre 2021, il convient de procéder à son remplacement et de désigner un représentant du Conseil Municipal à cette instance.

Éva GUY-CLAEREBOUDT est désignée membre titulaire et Philippe CARRIÈRE est désigné membre suppléant.

Désignation d'un représentant élu de l'Autorité Territoriale au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la commune et du CCAS

Suite à la démission de Ludovic DERON intervenue le 20 septembre 2021, il convient de procéder à son remplacement et de désigner un représentant du Conseil Municipal à cette instance.

Philippe CARRIÈRE est désigné membre suppléant.

Modification des commissions municipales et des comités consultatifs

Suite à la démission de Ludovic DERON de ses fonctions de conseiller municipal, et à l'entrée en fonction de Aurélie LE TEXIER, il convient de mettre à jour la composition des commissions municipales.

- **ÉDUCATION / ENFANCE / JEUNESSE / FAMILLE (animée par William MACÉ & Virginie ROSNARHO) :**

Membres élus : GOUSSANT Katel / RAULT Sébastien / DESBOIS Stéphanie / LÉVÊQUE Isabelle / DENIAUX Françoise / LE TEXIER Aurélie

Membres extérieurs : CABARET Lucie / COURCOUX Thomas / ÉRÉAC Solenn / GAUDIN-CHAMPION Anne-Marie / PERROS Linda / SCHMID Anne / représentants des associations de parents d'élèves de la commune / FLÉHO Dorothée / BRIEND Pascaline

- **CULTURE (animée par Henri BOURDONNAIS) :**

Membres élus : COLAS Morgane / KUNTZ Grégoire / CHAPLAIN Martine / DELANOË Bénédicte / DESBOIS Stéphanie / DENIAUX Françoise / CARRIÈRE Philippe

- **FINANCES (animée par Morgane COLAS) :**

Membres élus : GUENNOU Annie / ROSNARHO Virginie / BOURDONNAIS Henri / CRÉZÉ Isabelle / MERCIER Anthony / HAMON Serge / LE TEXIER Aurélie

Membres extérieurs : CADORET Éric / MESSAGLIO Annie / PITAUD Lucie / SCHMID Jean / OLLIVIER Éric / CLÉMENT Dominique / GIOVANNINI Vincent

- **ENVIRONNEMENT & TRANSITION ÉCOLOGIQUE (animée par Grégoire KUNTZ) :**

Membres élus : GOUSSANT Katel / MACÉ William / COLAS Morgane / BOULAIRE Didier / REBOURS Vincent / ALLANIC Éric / MERCIER Anthony / GUY-CLAEREBOUDT Éva / CARRIÈRE Philippe

Contrat de présence postale

Lors de la séance du 5 juillet dernier, le Conseil Municipal a choisi de se prononcer à l'issue d'une consultation des usagers. Cet été, la population hillionnaise a été amenée à donner son avis quant au devenir de La Poste sur la commune. Le bail expirant à la fin de l'année, La Poste a sollicité la commune sur l'avenir de la présence postale. 191 personnes ont répondu à ce sondage. Parmi celles-ci,

- 65% se sont exprimées pour un maintien dans la forme actuelle,
- 25% souhaiteraient que le service soit assuré par un commerce,
- 10% pour une agence postale assurée par la mairie.

Les services attendus par la population sont les suivants : dépôt et retrait de colis, dépôt et retrait de lettres et enfin achat de timbres. Ces services représentent plus de 80% des réponses au questionnaire. Depuis 2019, la Poste d'Hillion est ouverte 13 heures par semaine. Il est constaté une activité réelle de 2 heures 51 par semaine.

Les visites sont passées de 46 à 16 par jour en moyenne (à mettre en parallèle avec la baisse et l'irrégularité des ouvertures au public). Afin que la décision prise par le Conseil Municipal s'appuie sur l'un des trois scénarios possibles, un nouveau sondage a été proposé, notamment par l'insertion d'un feuillet dans le bulletin communal paru courant octobre. Les réponses apportées ont aidé à prendre la décision qui répondra au mieux aux attentes des sondés.

C'est donc le scénario 2 qui est retenu dont voici les caractéristiques principales :

SCENARIO 2 : Services de La Poste assurés dans un commerce (magasin Proxi).

- Après consultation de l'ensemble des commerçants éligibles à l'accueil des services, la Poste a recueilli un avis favorable du magasin Proxi.

- Aménagement d'un lieu spécifiquement dédié et équipé pour l'activité postale. La confidentialité des opérations est assurée.

- Horaires d'ouverture du commerce, 48 heures 30 par semaine, du lundi au samedi de 8h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h30 et le dimanche de 9h00 à 12h30.

- Services proposés : courrier (vente de timbres, de prêts-à-poster, de recommandés) et colis (dépôts-retraits).

- Les plis recommandés non distribués y sont déposés par le facteur.

- Certains services seront limités (retrait-dépannage maximum 150 €) ou ne pourront pas être assurés (virements d'argent, La Poste mobile, vente de tablettes ardoise, opérations Western Union de virement international).

- Le facteur peut se charger de services complémentaires comme le retrait ou le dépôt d'espèces, le dépôt de lettres ou de colis.

Médiathèque : attribution du marché de travaux d'isolation thermique par l'extérieur

Par délibération du 15 mars 2021, le Conseil Municipal a validé les travaux de rénovation thermique et de transition énergétique de la médiathèque d'Hillion dans le cadre de son plan d'actions sur les économies d'énergie du patrimoine bâti de la commune et de possibilités de financements au titre du plan de relance DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) « rénovation énergétique ». Nous avons eu confirmation de l'éligibilité de l'opération de rénovation énergétique de la médiathèque auprès de l'Etat et avons reçu à ce titre un arrêté attributif de subvention d'un montant de 46 063 euros pour un montant estimé de travaux à 65 200 euros HT. Un appel d'offres de travaux « Isolation thermique par l'extérieur de la médiathèque (mur et toiture) » a ainsi été lancé courant septembre 2021. La consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte.

Le Conseil Municipal a décidé de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer ainsi les lots comme suit : Lot 1 – Travaux d'isolation par l'extérieur attribué à l'entreprise RIVAS (TRÉGUEUX), pour un montant de 30 584.00€ HT et Lot 2 – Réfection et isolation de la toiture attribué à l'entreprise PNR COUVERTURE (COËTMIEUX), pour un montant de 42 862.50€ HT.

Cheminements doux : avenant au marché de travaux Tranche 2 Les Quilles / Saint-René

Par délibération du 14 juin 2021, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux « Cheminements doux – pistes cyclables Tranche 2 Les Quilles / Saint-René ». Les travaux ont démarré en juillet 2021. Des travaux complémentaires seront réalisés sur le lot n°1 pour l'aménagement d'un muret de soutènement en remplacement d'une haie secteur de la Marguette afin de garder une emprise de piste cyclable suffisante. Un cheminement doux supplémentaire sera également réalisé afin d'assurer un maillage et une continuité cyclable avec les aménagements réalisés.

Le Conseil Municipal a décidé de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer ainsi les travaux supplémentaires du lot n°1 comme suit : Travaux complémentaires du Lot n°1 – Terrassement-Voirie-Bordure attribués à l'entreprise EIFFAGE Route (YFFINIAC), pour un montant de 119 613.65€ HT.

Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Dans le cadre de la rénovation des équipements d'illuminations de Noël sur la commune d'Hillion, il est nécessaire d'installer des prises de courant sur les foyers d'éclairage publics nouvellement dotés d'illuminations de Noël. Il s'agit de candélabres situés rue Morin, rue des Vergers et rue Ollivier Provost.

Un travail a ainsi été mené avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22).

Le projet d'éclairage public d'installation de prises de courant rue des vergers – rue Morin – rue Ollivier Provost présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor est estimé à un montant de 3 240.00 euros TTC (coût total des travaux majorés de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Suite à une intervention de l'entreprise chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Hillion, un foyer a fait l'objet d'un diagnostic de vétusté et de nécessité de remplacement. Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a travaillé à une étude de rénovation de ce foyer. Le projet d'éclairage public de rénovation du foyer FH0922 route de Fortville est évalué à un montant estimatif de 1 192.32 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi). La participation de la commune est estimée à un montant de 717.60 €.

Conseil Départemental des Côtes d'Armor – Convention d'occupation du domaine public routier départemental RD712 – aménagement entre les Étangues et le secteur du Château-Rouge

Par délibération du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a validé les travaux de suppression des discontinuités cyclables sur les secteurs du rond-point du Château Rouge et du pont Saint-Thomas. Les études ont été présentées au Conseil Municipal le 5 juillet 2021 et en comité consultatif « Aménagement des Espaces Publics et Patrimoine Immobilier » le 21 septembre 2021. Ces aménagements viendront compléter les travaux d'aménagement d'une piste cyclable reliant Hillion et Saint-René et vont ainsi offrir une véritable continuité de cheminements entre les deux bourgs, le collège et les zones d'activités de Beausoleil et des Grands Champs. Ces aménagements se situant sur Route Départementale, il convient de solliciter l'accord préalable du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, seul habilité à autoriser les interventions sur son domaine public routier, à préciser les dispositions prévues, à définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles de l'entretien ultérieur. Une convention d'occupation du domaine public routier départemental établie entre le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et la commune d'Hillion formalisera l'autorisation de cet aménagement et ses conditions. Cet aménagement prévoyant la réfection de la couche de roulement de la Route Départementale, un concours financier du Conseil Départemental des Côtes d'Armor peut être attendu. Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor sera également sollicité en ce sens. Une convention de travaux sur mandat établie entre le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et la commune d'Hillion formalisera la participation du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et ses conditions.

ENEDIS – Convention de mise en place d'une installation électrique – rue des Vergers

ENEDIS envisage d'installer un nouveau transformateur de courant électrique sur la parcelle privée communale BC 201 située rue des Vergers au niveau du carrefour avec la rue du Châtel. La commune d'Hillion est propriétaire de cette parcelle et doit à ce titre donner son autorisation à ENEDIS pour installer et exploiter ce poste. Un projet de convention a été établi afin de fixer les modalités d'occupation, de passage et d'accès sur cette parcelle privée communale.

Contrat de bail précaire – location des locaux de l'ancien centre de loisirs

Les locaux de l'ancien centre de loisirs, situés 12 route de la Grandville à Hillion, sont libres depuis 2015 suite au transfert de la garderie/centre de loisirs dans les locaux de l'école maternelle. Les projets immobiliers sur ce bâtiment et cette parcelle, sollicités par la mairie auprès de différents partenaires et instances ne sont pour l'instant pas opérationnels. L'association A.P.P.R.I.S., domiciliée 2 rue de la Tour du Fa à Hillion, représentée par monsieur Philippe BOUVATIER, sollicite la commune pour louer et utiliser une partie de ce bâtiment, une partie des dépendances et l'espace environnant pour y accueillir un centre d'animation et de développement autour de la santé. Monsieur BOUVATIER est venu en municipalité présenter son projet le 3 mai 2021. Il envisage d'organiser le type d'évènements suivants : activités physiques modérées, ateliers de cuisine alimentation saine, repas réunion dégustation privés d'encouragement au mieux se nourrir, programmes détente, bien-être... Le positionnement de la commune d'Hillion en bord de mer, le linéaire conséquent du GR 34, le positionnement stratégique de ce bâtiment en cœur de bourg avec une possibilité de stationnement à proximité sont des atouts sur lesquels l'association A.P.P.R.I.S. aimerait s'appuyer pour développer ses activités. Une convention sera établie pour fixer les modalités d'usage de ce bâtiment selon les activités proposées. Il a été proposé d'établir un bail précaire d'une durée d'un an pour un loyer mensuel de 300 euros.

103ème Congrès des Maires – participation aux frais

L'Association des Maires de France (AMF) organise le 103^{ème} congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité qui se déroulera au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris du 16 au 18 novembre 2021. Vu l'intérêt d'une telle manifestation, incluse dans la formation des élus, et conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la prise en charge des frais occasionnés lors de l'exécution de mandats spéciaux par les élus sera assurée par le budget communal.

Remboursement frais de déplacement

Modalité d'attribution de l'indemnité horaire pour travail les dimanches et jours fériés pour les agents de la Cuisine Centrale

Création d'un poste emploi aidé

Modification du tableau des emplois et des effectifs